

DÉLIBÉRATION N° DEL-25-007

Achat d'électricité : Adoption d'une convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse, le Centre toulousain des Maisons de Retraite (CTMR), la Régie Municipale d'Electricité de Toulouse (RME), la Cité de l'Espace, le Decoset et des communes membres de Toulouse Métropole ainsi que certains de leur CCAS, l'Espace Culturel de Pibrac et le Musée des Abattoirs et l'Etablissement public du Capitole

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 14 février 2025

Le 14 février de l'an deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 7 février 2024, s'est réuni en visioconférence

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 7 en visio conférence
Absent :
Procuration : 2
Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

Représentant de l'Etat :

- M. Pierre-André Durand, Préfet

Procuration :

- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à M. Gérard André

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.

Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Toulouse Métropole, les Mairies de Toulouse, Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Blagnac, Brax, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, l'Union, Cugnaux, Launaguet, Pibrac, Drémil-Lafage, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac, Gratentour, Mondonville, Mondouzil, Montrabé, Seilh, Saint-Jory, Saint Orens, Tournefeuille, Villeneuve Tolosane, Saint Jean, les CCAS d'Aucamville, de Balma, de Colomiers, de Cugnaux, de Launaguet, de Pibrac, de Tournefeuille, de Toulouse, le Centre Toulousain des maisons de retraite, la Régie Municipale d'Electricité de Toulouse, la Cité de l'Espace, le Decoset, l'Espace Culturel de Pibrac, le Musée des Abattoirs et l'Etablissement public du Capitole ont décidé de se constituer en groupement de commandes pour procéder ensemble à l'achat d'électricité.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, mais aussi pour doter les entités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par entité.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Décide :

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention 24TM03 portant création de groupement de commandes en vue de participer ensemble à l'achat d'électricité, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 :

La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La commission d'appel d'offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3 :

D'autoriser le Président à signer la présente convention, ses annexes et tous les actes y afférents.

Résultat du vote :

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
ABSENT : 0
NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Reçu en Préfecture le :
Publié par affichage le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis GRASS

